

Compte rendu Réunion Inter CCAS du 21 février 2023 à Grand Corent

Présents : Nadège Tissot et Véronique Soldat (Bohas-Meyriat-Rignat) ; Sandrine Roger et Hervé Favre (Grand Corent); Carine Besancon et Karine Goyenechen(Hautecourt-Romanèche); Christiane Buirot et Katy Le Sant (Ramasse); Raphaëlle Frison Marechal et Sophie Tracz (Villereversure) .

Préparation de la journée pour les collégiens

Thème retenu : VTT

Date : le samedi 3 juin à Grand-Corent

L'idée d'une manifestation VTT de descente sur circuits aménagés sur le site de la Praille est écartée faute de devis pour statuer.

Préférence pour la proposition d'ANIMA Bike qui met à disposition des communes les vélos et des modules (structures en bois pour pouvoir créer des parcours) et permettre à chacun d'évoluer selon son niveau.

La location d'un bike-park pour une journée est de 1000 euros.

Elle sera utilisée en matinée par les collégiens et l'après-midi par les plus jeunes sous la responsabilité de leurs parents.

Pour compléter l'offre de ANIMA Bike, une ballade en VTT accompagnée sera proposée en parallèle à la découverte des modules.

Demander à des enseignants , membres du club de VTT de Ceyzériat.

Hervé demandera à Luc Desbois, et Pierre Lamure, Carine demandera à Laurent Beyreziat.

Evocation de la semaine bleue

Thème retenu : le sommeil

Les idées échangées :

- l'importance de bien dormir, les maladies liées au sommeil, comment faire pour bien dormir ?
- les angoisses du sommeil,
- Sensibiliser au rôle de l'alimentation, les vertus des plantes...

Que proposer ?

- des ateliers et une conférence ou une conférence puis des ateliers...

Qui?

- Sandrine se renseigne auprès de l'ADESSA, Carine auprès de Morphée, Nadège pour l'intervention de Benjamin Putois, psychologue et psychothérapeute des questions du sommeil, Raphaëlle invitera le CLIC, Hervé invitera Muriel Kazmareck.

Poursuite de ces échanges le 15 mai à 19 heures à Ramasse

Bilan financier semaine bleue 2022

Deux subventions de 400 euros ont été versées à l'association AVAL (bibliothèque de Villereversure) par GBA pour couvrir les prestations de Fréquence Ecole et Famille rurale soit 856,30 euros.

La différence de 56,30 euros a été redonnée à l'association par la commune de Villereversure.

Cette somme (-56,30 euros) sera remboursée à la commune de Villereversure lors de paiement de prochaines factures communes, en déduction.
